L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 20 JANVIER 1886.

Fête de charité.

Si la salle Grunewald n'est pas garnie dans toutes ses parties, après-demain vendredi, ce ne sera vraiment pas la faute de la Société Hospitalière des Dames Louisianaises. En effet ni froid, ni pluie n'arrêtent celles-ci. Depuis le jour où elles se sont mis en tête d'organiser cette Fête de Charité, elles font vraiment des prodiges d'activité. Elles savent que notre population a le sentiment et la pratique de la bienfaisance; mais l'expérience leur a appris aussi qu'en pareil cas il est urgent, il est indispensable d'aller à ceux dont on désire l'appui. Attendre la recette du soir serait au moins un risque à courir, et comme il s'agit de leurs chers pauvres, elles ne veulent pas s'oublier à cette impréyoyance. C'est une grave tâche qu'elles se sont imposée ; devant l'accomplissement d'un devoir qu'elles considèrent comme sacré, rien ne saurait les arrêter.

Sans doute le rôle de solliciteur a ses peines, ses déboires, bien rudes souvent; qu'importe ? Le bienfait double en mérite par le mal qu'il a coûté.

Et si jamais intervention fut noble, fut sainte, à coup sûr c'est celle-là.

Nous ne vous parlons point ici par ouï-dire ; nous ne sommes pas l'écho d'un appel banal ; nous ne connaissons que trop les misères auxquelles il s'agit d'offrir un apaisement.

La charge acceptée par la Société qui nous occupe, est immense; il s'agit de souffrances nombreuses; il y va de bien des familles qui, manquant de tout aujourd'hui, eurent autrefois des jours heureux; et qui, au temps de ce bonheur irrévocablement perdu, ne refuserent jamais le denier qu'on sollicita d'elles.

Elles savent souffrir, elles ne savent point demander; et quand un rayon consolateur filtre à travers leurs demeures misérables et désolées, ce rayon, qui les réchauffe, qui les vivifie, leur vient de la Société Hospitalière des Dames Louisianaises.

La vie dans ces conditions-là est une lutte redoutable, mais sur ce champ de babataille ces Dames se sont donné la mission de relever les blessés et souvent des mourants aussi. Elles sont devenues une famille pour les infortunés à la découverte desquels allas vont chaque jour; et elles se trouvent largement payées de leurs efforts, sans cesse poursuivis, quand du fond de ces tristes réduits, où elles entrent ainsi qu'une bonne Providence, s'élèvent des bénédictions à leur adresse. Ce cantique de reconnaissance est la musique qui réjouit leurs cœurs; elles considèrent, en reprenant l'œuvre du Samaritain, que la journée a été bien remplie pour elles, lorsque la voix d'une mère, d'un enfant, qu'elles ont vêtus, qu'elles ont réchauffés, auxquels elles ont apporté du pain, leur dit: merci! Si une parole humaine doit avoir un écho dans le ciel, c'est celle-là.

Les besoins ne furent jamais plus multipliés, plus pressants qu'à cette heure; nous en avons la confiance, le secours grandira aussi en proportion, grâce à la Société Hospitalière des Dames Louisianaises, qui méritaient d'être nommées toutes.

Le produit de cette soirée de vendredi prochain est attendu avec angoisses, croyez-nous, par bien des pauvres. S'il nous était permis de vous le citer, à vous qui lisez ces lignes, peut-être retrouveriez-vous dans cette liste funèbre les noms de membres distingués de notre société, qui comptèrent autrefois parmi vos amis. Que l'aumône soit donc large ; elle doit aller, nous vous l'affirmons, à des malheureux qui en sont dignes. Si les pieuses quêteuses qui, en ce moment, se sont faites leurs intermédiaires, ne portent point le costume vénéré de la Sœur de la Charité, elles en ont l'âme.

La fête d'après demain se composera d'un concert et d'une soirée dansante ; le prix du billet en a été fixé à 50 sous.

En voici le charmant programme musical, que nous publions pour la seconde fois, afin qu'il soit bien connu de tous:

Les Deux Arrogles, par MM. Dufilho et Cohen ; l'air de Charlemagne, du *Maître Chanteur* (Limmander), par M. Dufilho; Solo de violon, par Mlle Marie Vaumacq; *L'Ange Déchu*, de Vogel, par Mlle Régina Frémaux ; duo de *Souvenirs* par Mmes Lejeune et Witham ; *La Dot de Suzon*, par MM. Brideau et Cruzel.

Le piano sera tenu par Mme Henri Bayon et M. Geo. O'Connell.

On commencera à huit heures.

Théâtre de l'Opéra.

De fort bonnes choses à noter dans l'interprétation de *La Petite Mariée*, dont la seconde représentation a eu lieu hier devant salle pleine. Seulement le spectacle s'étant prolongé jusqu'après minuit, à cause de son programme très corsé et d'un entr'acte, entr'autres, d'une durée démesurée, nous nous contentons de cette mention. En écrivant notre bulletin hebdomadaire, nous nous occuperons d'ailleurs de cette œuvre où sont plusieurs fort jolies pages.

L'opérette de Lecocq a obtenu en somme un succès, et la troupe Japonaise a eu aussi le sien.

Celle-ci paraîtra aujourd'hui en matinée.

Demain *Le Cœur et la Main*.

Nous ne vous étonnerons pas en disant que la location est déjà très brillante, très avancée, pour le bénéfice de l'Union Française, fixé à samedi prochain. Jamais cet appel-là n'est adressé en vain à notre public; chaque année, c'est à l'extrême maximum de recette qu'arrive invariablement cette digne Association. Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs le programme de sa représentation. Il est séduisant, il en faut convenir.

THÉATRE ST-CHARLES.—C'est toujours le drame en 5 actes: *The World*, qui forme le spectacle du St. Charles, et ce programme peut être longtemps maintenu, si nous en jugeons par le monde qu'il attire régulièrement. Le Star Dramatic Company tout entier paraît dans cette œuvre importante.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La comédie-vaudeville, *The Corner Grocery*, se joue deux fois aujourd'hui, à midi et le soir. M. Daniel Sully lui doit sa meilleure création.

On annonce pour dimanche, 24 janvier : *Saul of Posen*, avec M. B. Curtis dans le rôle principal.

GRAND-OPERA-HOUSE—Si vous aimez la bouffonnerie à plein collier, allez voir le *Ray Baby*, de M. Charles H. Hoyt, l'auteur de : *A Bunch of Keys* et de *A Tin Soldier*.

Dimanche prochain, *The Silver King*.

THÉATRE FARANTA.—C'est hier qu'a eu lieu la première de *Good as Gold*, avec M. Edwin Browne dans le principal rôle de son ouvrage. Son entourage a été, comme lui, excellemment accueilli par un public nombreux. La pièce promet bonne carrière.

Rien n'a été négligé pour en assurer le réussite. Non seulement les rôles sont satisfaisamment tenus, mais la mise en scène a été aussi l'objet des plus grands soins. On y remarque des décors brossés par M. Jos Piggott expressément pour ce drame.

Ce soir seconde représentation.

MUSÉE-THÉATRE. — Dernière journée du programme actuel, dont on trouvera les nombreux détails dans nos colonnes d'annonces.

Représentations de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Prix d'entrée 10 cents.

—La Société de Bienfaisance mutuelle "Union Española" célébrera son dix-huitième anniversaire dimanche prochain. A cette occasion elle donnera un grand banquet, qui sera servi à la Salle de l'Union Française. On se mettra à table à 4 heures et demie.

Nos remerciements pour l'invitation que nous trouvons, le secrétaire, M. A. Ramirez.

—A samedi prochain, 23 janvier, le bal paré et masqué du Pike Benevolent Association. Il aura lieu au Washington Artillery Hall.

Le comité d'organisation est ainsi composé: MM. Jas. B. O'Donnell, président; Edw. Stampf, A. Levy, P. W. Flint, Julius Rensch.

Prix du Billet $1.

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

—Dans une autre colonne de l'ABEILLE de ce jour, on trouvera l'exposé de la situation financière de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, le sixième que publie l'institution depuis sa fondation. Un rapide coup-d'œil sur les chiffres que renferme ce tableau, donnera une idée exacte des épreuves que l'Association a eu à traverser dans les douze derniers mois, et de la façon heureuse dont elle en a triomphé.

On ne saurait le nier : nos compagnies les plus solides, sont celles auxquelles le destin semble s'être le plus opiniâtrement acharné derrièrement. Si peu de temps avant l'expiration de l'année 1885, un grand désastre à Galveston n'avait porté un rude coup à l'Association, elle serait aujourd'hui en mesure de convier ses actionnaires au partage de ses énormes gains; car ses primes se sont élevées durant l'année à $699,850.95, et son actif, en dépit du mauvais sort, reste un des plus forts qui soient. En argent, en bons des Etats-Unis et autres, l'Association a $317,675.93, omission faite de ses excellents placements à l'étranger. Encore un important détail de ce tableau: l'Association a $136,280.00 pour couvrir toutes les pertes qui pourraient se produire sur des primes non-acquises.

Ce dernier seul atteste la scrupuleuse fidélité qui a été apportée à la rédaction du document. L'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans a pour président, M. George Lanaux, et pour secrétaire, M. Léon Séré, deux hommes de la plus haute honorabilité et entourés de l'estime publique. Ces messieurs avec la sagesse dont ils font preuve dans la gestion des affaires de l'Association, parviendront, la providence aidant, à dédommager leurs actionnaires du résultat négatif mais très consolant de 1885.

Liste des passagers arrivés à New-York par le "Canada."

M. Allyon, Mme Allyon, Mlle Allyon, M. le docteur Billings, M. H. Burton, M. Denis, M. Dettling, M. A. Fitzgerald, M. J. W. Gill, Mme H. Ford, M. J. Jacobsen, M. A. Labarthe, M. C. Lane, M. Meigard, M. H. Pallmar, M. J. Parriente, M. J. B. Piget, M. Pearsop, M. P. Reynolds, Mme Ryan et enfant, M. E. Ryan, M. W. Robla, M. M. Starck, M. S. Sofinski, M. Stanhope, M. Winkelman, Mme Winkelman, Mme Kaufmann, M. Schornbachler, et 79 passagers de 3e classe.

Le Journal du Havre :

L'année qui vient de s'écouler n'aura pas sensiblement pallié les souffrances de nos contrées viticoles, car le total de la récolte a été inférieur de 13,672,903 hectolitres au chiffre obtenu pendant la moyenne des dix dernières années. Il laisse un déficit de 6,244,575 hectolitres, comparativement à la récolte de 1884, et s'élève seulement à 28,536,-151 hectolitres.

La diminution porte sur quarante-deux départements et principalement, et principalement, sur l'Ariège, l'Aube, la Charente, la Charente-Inférieure, la Dordogne, le Gard, la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde, l'Hérault, les Landes, la Marne, la Haute-Marne, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn, la Vendée et la Vienne.

Le département qui a produit le plus est l'Hérault : 2,148,150 hectolitres; le second consulté : l'Aude 2,096,043 hectolitres; le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, la Côte-d'Or, et le Puy-de-Dôme, avec plus d'un million d'hectolitres.

Le département qui a fourni le moins de vin est la Creuse : 140 hectolitres. L'Eure a donné 11,075 hectolitres.

Il est temps que la nature nous vienne compenser les défaillances de la vigne.

On écrit, de Madrid, au *Temps* du 6 janvier :

On a été un peu surpris de voir que M. Castelar et ses amis ne prêtaient pas leur concours aux autres députés républicains qui ont interpellé le gouvernement à la Chambre. J'ai voulu en savoir la raison. M. Castelar m'a dit hier:

" J'aurais compris que, du vivant de don Alphonse, on eût attaqué sa politique allemande, dont l'affaire si désastreuse des Carolines fut la conséquence naturelle, et je l'eusse fait moi-même pour mettre en regard la politique nationale et républicaine de nos alliances naturelles avec nos voisins latins, France, Italie, Portugal, et la politique monarchique des rapprochements avec l'Allemagne, absolument contraire à nos intérêts matériels et à nos aspirations nationales.

"Mais après la mort du roi, dans les Cortès, où les conservateurs et les réactionnaires ont la majorité, en présence d'un cabinet libéral et tolérant, à la veille d'élections générales, qui seront libres, je crois inopportun, prématuré, imprudent de provoquer des débats qui peuvent créer des embarras à un gouvernement libéral. Ce qui nous importe le plus, c'est d'arriver le plus tôt possible aux élections et aux futures Cortès, où nous verrons à l'œuvre la politique de réforme démocratique. Voilà pourquoi je me suis tu et ai cru qu'on devait éviter ces débats."

La sœur Louise, supérieure de l'hôpital du Prytanée militaire de La Flèche, France, vient de mourir.

Elle était née à sœur était née à Toulouse, en 1792. Elle appartenait à l'une des meilleures familles de la Gascogne. Entrée à l'âge de vingt ans dans l'ordre des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, elle était envoyée, en 1816, à l'hôpital du Prytanée militaire de La Flèche. En 1817, elle était nommée supérieure et elle prenait la direction de ces saintes femmes, dont la vie, toute d'abnégation, se passe au chevet des malades.

On va élever, dans la cour du Conservatoire des Arts-et-Métiers, à Paris, une statue à Nicolas Leblanc, l'inventeur du contesté de la fabrication de la soude artificielle, invention qui a donné un essor prodigieux à la chimie industrielle.

La statue de Nicolas Leblanc, symbolise merveilleusement les arts chimiques. Pour lui donner un pendant qui symboliserait les arts mécaniques, on va élever, dans la même cour, une statue à Denis Papin. Une souscription est ouverte à cet effet.

On a installé, récemment, dans le groupe scolaire situé boulevard Montparnasse, No 80, à Paris, une nouvelle bibliothèque dite "d'Art industriel," destinée à rendre de grands services à la classe ouvrière.

Cette bibliothèque est composée d'environ trois mille modèles ou dessins d'ouvrages pouvant servir de sujet d'études aux ouvriers des différents corps de métiers. On peut consulter ces modèles sur place et même, avec une autorisation spéciale, les emporter chez soi. Pour être admis à la bibliothèque d'Art industriel, il faut, entre autres conditions, être âgé de seize ans au moins. En outre n'y sont admis que les habitants des 5e 6e, 7e, 13e, 14 et 15 arrondissements

La troisième livraison du *Corpus inscriptionum semiticarum* a été déposée, tout récemment, sur le bureau de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. On sait que cette savante compagnie a entrepris la publication complète de toutes les inscriptions sémitiques antérieures à l'Islamisme. Le recueil se divise en quatre parties: partie phénicienne, partie hébraïque, partie araméenne, partie arabe. Les trois livraisons parues jusqu'ici appartiennent à la partie phénicienne. Le fascicule qui vient d'être publié peut compter entre les plus intéressants. Il renferme l'inscription carthaginoise trouvée à Marseille ; un chapitre, malheureusement très court, sur les monuments phéniciens d'Espagne ; tous les fragments de tarifs du rituel d'édifis sacrés trouvés à Carthage, et le commencement de cette vaste collection de vœux à la déesse Rabbat Tanit, qui forment un des traits caractéristiques de l'épigraphie carthaginoise. La reproduction de tous les monuments, sans exception, est faite en fac-similé. Les auteurs ont voulu que cette partie eût une valeur en quelque sorte absolue, et représentât les monuments de façon à en tenir la place s'ils venaient à disparaître. Le texte donne l'état actuel de la science, en dehors de toute opinion particulière, et prépare les progrès futurs. Le plan de cette immense publication paraît avoir obtenu l'assentiment de toute l'Europe savante. Les parties araméenne et himyarite sont sous presse, et bientôt, sans doute, nous pourrons annoncer que la première livraison de ces deux parties sera mise à la disposition du public savant.

M. Gomot, ministre de l'agriculture de France, vient d'adresser aux préfets et aux directeurs des établissements agricoles une circulaire dans laquelle il recommande la création, dans chaque département, et même par chaque arrondissement, de vastes champs de démonstration. Il serait disposé à favoriser cette création par des subventions, soit en argent, soit en nature.

On s'efforcerait par ce moyen de vulgariser auprès des cultivateurs des méthodes nouvelles usitées dans les pays étrangers, c'est-à-dire l'emploi methodique des engrais chimiques, la recherche des amendements appropriés aux diverses nature du sol, et l'utilisation des instruments et des outils perfectionnés. Les agriculteurs pourraient ainsi juger eux-mêmes des résultats produits par l'application de ces méthodes.

Le ministre préconise, en outre, la vulgarisation des admirables découvertes faites, dans ces derniers temps, en vue d'empêcher les pertes énormes que les épizooties font éprouver, chaque année, à l'agriculture, les améliorations dont l'élève du bétail est susceptible, ainsi que la transformation de la fabrication du beurre et du fromage.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1886.
Température—Beau temps, généralement plus froid, vente principalement au nord-est.

Température du 19 janvier 1886.

Thermomètre de R. SCHMUTZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	54	12¼
Midi	69	20½
3 P. M	69	20½
6 P. M	66	19

Nlle-Orléans, 19 janvier 1886, 2 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	56	Nashville, Tenn	35
Augusta, Gio	63	Pittsburg, Pic	35
Savannah, Gio	67	Cairo, Ill	29
Mobile, Ala	58	Davenport, Iowa	2
Montgomery, Ala	62	Dubuque, Iowa	8
Vicksburg, Miss	44	Keokuk, Iowa	0
Galveston, Tex	58	La Crosse, Wis	3
Indianola, Tex	50	St-Louis, Mo	16
Shreveport, La	46	St-Paul, Minn	8
Corsicana, Tex		Leavenworth, Kan.	8
Chattanooga, Tenn	45	Omaha, Neb	9
Cincinnati, O	36	Yankton, D. T	0
Louisville, Ky	34	Key West, Fla	75
Memphis, Tenn	38	Nlle-Orléans Le	54

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Frederick Gelsor à Mlle Annie Spingler.
August Thomas à Mlle Augusta Voelcker.
Jacinco Rodriguez à Mlle Mary Miller.
Frank Lange à Mlle Annie Klingman.
Charles F. Rutherford à Mlle Laura R. Simmons.
John Thomas à Mlle Emma Ward.
Wm. Dresselhaus à Mlle Mary E. Peuler.

Naissances.

Mme Michael O'Dowd, une fille.
Mme Robert Ledger, une fille.
Mme Henry D. Eaglemann, un garçon.
Mme Geo. Boh, un garçon.
Mme Alan Beckett, un garçon.
Mme John A. Randier, un garçon.
Mme John J. Burt, un garçon.

Décès.

Mme Eddy Otis, 22 ans, No 31 rue Thalie.
Victoria Illogine, 4 ans, coin Johnson et Promenade Carondelet.
Frank A. Mouledoux, 3 ans, 151 rue Nord Rempart.
Armand Cabal, 57 ans, No 232 rue Ste-Anne.
Anna M. F. Theurer, 3 mois, coin Jersey et Asteritte.
Thomas G. Fleming, 3 semaines, No 63 rue Race.
Mme veuve Jane E. Foster, 70 ans, Aulle Ste-Anne.
Abel d'Astaing d'Estampe, 47 ans, No 181 rue N. Claiborne.
William Nercom, 46 ans, Leadville, Colorado.
Charles H. Watt, Wilkinson county, Miss.
Thomas Marty, 41 ans, Hôpital de la Marine des E. U.
Patrick Manning, 30 ans, coin Cypress et Roman.
Nora A. O'Connor, 23 ans, No 86 rue Adèle.

Voyageurs arrivés.

CITY HOTEL.

Thos. H. Hewes, Pointe Coupée; J. H. Cosgrove, Natchitoches, Lne.; C. Palmyer, Los Veas; P. J. Dawson, Chicago; C. Kelly, Bas du Fleuve; F. A. Boardman et femme, Boarman, O.; Eugene Howard, Natchez, Miss.; E. Nalley, Chicago; D. A. Curtis, Penn.; R. K. Munn et femme, Columbia, Ga.; Thos. Caden, N. Y.; G. L. Balsley, Cincinnati; R. H. Rhea, Rhea's Mills; Dr. Brown, N. Y.; Capt Hawthorn, S. S. El Dorado; O. B. Perry, Tex.; F. M. Rowland, Lafayette; Miss W. W. Ingraham, Chicago; Mme J. B. Loire, La Côte-d'Or, et le Puy-de-Dôme, avec plus d'un million d'hectolitres.

Le département qui a fourni le moins de vin est la Creuse : 140 hectolitres. L'Eure a donné 11,075 hectolitres.

Il est temps que la nature nous vienne compenser les défaillances de la vigne.

On écrit, de Madrid, au *Temps* du 6 janvier :

On a été un peu surpris de voir que M. Castelar et ses amis ne prêtaient pas leur concours aux autres députés républicains qui ont interpellé le gouvernement à la Chambre. J'ai voulu en savoir la raison. M. Castelar m'a dit hier:

" J'aurais compris que, du vivant de don Alphonse, on eût attaqué sa politique allemande, dont l'affaire si désastreuse des Carolines fut la conséquence naturelle, et je l'eusse fait moi-même pour mettre en regard la politique nationale et républicaine de nos alliances naturelles avec nos voisins latins, France, Italie, Portugal, et la politique monarchiques des rapprochements avec l'Allemagne, absolument contraire à nos intérêts matériels et à nos aspirations nationales.

"Mais après la mort du roi, dans les Cortès, où les conservateurs et les réactionnaires ont la majorité, en présence d'un cabinet libéral et tolérant, à la veille d'élections générales, qui seront libres, je crois inopportun, prématuré, imprudent de provoquer des débats qui peuvent créer des embarras à un gouvernement libéral. Ce qui nous importe le plus, c'est d'arriver le plus tôt possible aux élections et aux futures Cortès, où nous verrons à l'œuvre la politique de réforme démocratique. Voilà pourquoi je me suis tu et ai cru qu'on devait éviter ces débats."

La sœur Louise, supérieure de l'hôpital du Prytanée militaire de La Flèche, France, vient de mourir.

Elle était née à sœur était née à Toulouse, en 1792. Elle appartenait à l'une des meilleures familles de la Gascogne. Entrée à l'âge de vingt ans dans l'ordre des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, elle était envoyée, en 1816, à l'hôpital du Prytanée militaire de La Flèche. En 1817, elle était nommée supérieure et elle prenait la direction de ces saintes femmes, dont la vie, toute d'abnégation, se passe au chevet des malades.

On va élever, dans la cour du Conservatoire des Arts-et-Métiers, à Paris, une statue à Nicolas Leblanc, l'inventeur du contesté de la fabrication de la soude artificielle, invention qui a donné un essor prodigieux à la chimie industrielle.

La statue de Nicolas Leblanc, symbolise merveilleusement les arts chimiques. Pour lui donner un pendant qui symboliserait les arts mécaniques, on va élever, dans la même cour, une statue à Denis Papin. Une souscription est ouverte à cet effet.

On a installé, récemment, dans le groupe scolaire situé boulevard Montparnasse, No 80, à Paris, une nouvelle bibliothèque dite "d'Art industriel," destinée à rendre de grands services à la classe ouvrière.

Cette bibliothèque est composée d'environ trois mille modèles ou dessins d'ouvrages pouvant servir de sujet d'études aux ouvriers des différents corps de métiers. On peut consulter ces modèles sur place et même, avec une autorisation spéciale, les emporter chez soi. Pour être admis à la bibliothèque d'Art industriel, il faut, entre autres conditions, être âgé de seize ans au moins. En outre n'y sont admis que les habitants des 5e 6e, 7e, 13e, 14 et 15 arrondissements

La troisième livraison du *Corpus inscriptionum semiticarum* a été déposée, tout récemment, sur le bureau de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. On sait que cette savante compagnie a entrepris la publication complète de toutes les inscriptions sémitiques antérieures à l'Islamisme. Le recueil se divise en quatre parties: partie phénicienne, partie hébraïque, partie araméenne, partie arabe. Les trois livraisons parues jusqu'ici appartiennent à la partie phénicienne. Le fascicule qui vient d'être publié peut compter entre les plus intéressants. Il renferme l'inscription carthaginoise trouvée à Marseille ; un chapitre, malheureusement très court, sur les monuments phéniciens d'Espagne ; tous les fragments de tarifs du rituel d'édifis sacrés trouvés à Carthage, et le commencement de cette vaste collection de vœux à la déesse Rabbat Tanit, qui forment un des traits caractéristiques de l'épigraphie carthaginoise. La reproduction de tous les monuments, sans exception, est faite en fac-similé. Les auteurs ont voulu que cette partie eût une valeur en quelque sorte absolue, et représentât les monuments de façon à en tenir la place s'ils venaient à disparaître. Le texte donne l'état actuel de la science, en dehors de toute opinion particulière, et prépare les progrès futurs. Le plan de cette immense publication paraît avoir obtenu l'assentiment de toute l'Europe savante. Les parties araméenne et himyarite sont sous presse, et bientôt, sans doute, nous pourrons annoncer que la première livraison de ces deux parties sera mise à la disposition du public savant.

M. Gomot, ministre de l'agriculture de France, vient d'adresser aux préfets et aux directeurs des établissements agricoles une circulaire dans laquelle il recommande la création, dans chaque département, et même par chaque arrondissement, de vastes champs de démonstration. Il serait disposé à favoriser cette création par des subventions, soit en argent, soit en nature.

On s'efforcerait par ce moyen de vulgariser auprès des cultivateurs des méthodes nouvelles usitées dans les pays étrangers, c'est-à-dire l'emploi methodique des engrais chimiques, la recherche des amendements appropriés aux diverses nature du sol, et l'utilisation des instruments et des outils perfectionnés. Les agriculteurs pourraient ainsi juger eux-mêmes des résultats produits par l'application de ces méthodes.

Le ministre préconise, en outre, la vulgarisation des admirables découvertes faites, dans ces derniers temps, en vue d'empêcher les pertes énormes que les épizooties font éprouver, chaque année, à l'agriculture, les améliorations dont l'élève du bétail est susceptible, ainsi que la transformation de la fabrication du beurre et du fromage.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Mlle B. Kampf à J. G. MacMahon, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Léontine, Jersey, Levée et l'avenue Peters.....$4100

Mme veuve Martin Soyé à Nicholas Burg, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Claiborne, Annette, St. Antoine et Prosper.....$2500

Mme Pierre E. Brulatour et als à Ferdinand Rosenfield, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Claiborne, Dryades, Remparts et Delord $1,050

Succession de M. Sebastien et Arthur De Armas à D. Amerland, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Piété et Désiré.....$1075

J. B. Martin à J. E. Martin, 1. un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Esplanade, Johnson et Chemin du Bayou; 2. un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Hôpital, Pauline, Roman et Prieur.....$1,900

Cour de circuit des Etats-Unis.—Les juges Boarman et Pardee ont siégé en banc hier, pour l'instruction de deux procès très intéressants, celui de Griffith & Nolan et autres vs W. S. Davidson et autres; et celui Feurlyn Slate Company vs W. S. Davidson et autres. Les plaignants voulaient que la veuve d'un des défendeurs, une dame Purves, assumât les dettes de son mari comme associé d'une maison de commerce, par suite de son abstention à demander une dissolution de la société à la mort de celui-ci. Les défendeurs à qui le tribunal a donné gain de cause par un déferé de bien-fondé, soutenaient dans leur réponse que la mort en tous cas amenait la dissolution de tout pacte commercial.

Cour Civile de District. — Mme M. A. Broussard, épouse de Jacques Bonnemain vs Pierre H. Robert—Jugement en faveur du défendeur.

Léontine Arroyo et son époux vs La compagnie de chemin de fer de la ville de la Nouvelle Orléans—Jugement de non-lieu.

E. Marquèze & Cie., vs Joseph Vignes —Le défendeur est mis en demeure d'apporter en cour des livres de nature à jeter la lumière sur l'affaire en litige.

Succession d'Henriette Lockman—Décharge donnée à l'administrateur de la succession.

Bertrand Saloy vs La Compagnie d'Assurances Hibernia.—Action en recouvrement de $3,000.

Cour Criminelle.—Ont été condamnés hier: John Williams, à huit mois de travaux forcés pour vol; Israel Saunders, à six mois de réclusion à la prison de paroisse, pour actes de violence; Francis Mitchell, à la même peine que le dernier, pour larcin; Charles Brown, à deux années de travaux forcés, pour vol.

Les poursuites que le ministère public dirigeait contre Charles Breslik pour vol, ont pris fin.

Cour du recorder Davey. — Cyrus Haynes ; larcin : envoyé à la Maison de Refuge.

Drink Payne ; larcin : envoyé devant la cour criminelle sous caution.

Thomas Brown ; ivresse et bris de paix : $5 d'amende ou 10 jours d'emprisonnement.

Marie Devine ; insanité : envoyée en prison y subir l'examen d'une commission d'aliénistes.

Mme Whitaker ; vol : relaxée provisoirement sous un cautionnement de $250.

Cour du recorder Burthe—Maria Turner ; ivresse et scandale tapageuse et incessante : $ 50 d'amende ou cinq jours d'incarcération.

Henri Rich ; actes de violence ; $10 d'amende.

John Moore ; ivresse et bris de paix : $20 d'amende.

Geo. Robinson et Chas. D. Johnson ; conduites tapageuses ; amendes ou emprisonnements.

Célestine Rodgers est accusée par Ed. J. Théard d'abus de confiance et de détournement.

Acquittement. — Le pharmacien, Wm Melchert, mis en accusation par le grand jury l'an dernier, pour avoir causé la mort du capitaine de police M. J. Farrell, a été innocenté hier par un jury à la section A de la cour criminelle. Nous avons raconté à l'époque qu'une fatale erreur avait été commise par le pharmacien en cause, dans la préparation d'un médicament que M. le Dr. Crawcour avait prescrit à son patient, le capitaine Farrell.

La composition d'un jury n'a pas été difficile ni de longue durée, les avocats ne se prévalnant pas de leur droit de récusation. Après la lecture de l'acte d'accusation, le procureur de l'Etat a dit que moralement, le prisonnier avait à se reprocher la mort du capitaine ; mais que la société ne gagnerait rien à sa condamnation, puisque d'intention il n'était pas coupable. Il n'en a pas fallu davantage pour que le jury rapportât immédiatement un verdict négatif. M. Melchert a quitté la salle d'audience visiblement affecté par le chagrin.

Conseil municipal. — M. Kilpatrick a remplacé le maire hier soir à la séance du Conseil ; il y a occupé le fauteuil de la présidence.

Après avoir pris connaissance de toutes les communications adressées au Maire, l'Assemblée a mis en discussion le projet d'ordonnance relatif à l'allocation de $125,000 demandés par la Direction de l'Exposition américaine. Tour à tour, MM. Moon, Devron, Walshe et Garidel ont pris la parole pour s'opposer à pareille largesse de la part de l'administration municipale, incapable elle-même de faire honneur à ses propres dettes.

Le projet mis au vote a été repoussé presque tous les conseillers se rangeant de l'avis de leurs collègues cités plus haut.

Sur la proposition de M. Sliger, M. James Lee McLane a été nommé membre de la Direction des Ecoles publiques et gratuites de la ville, en remplacement de M. Thomas Handy, démissionnaire.

Quelques ordonnances financières adoptées, et la séance a été levée.

Paraphrases.—A six heures 20 minutes hier soir, Charles Ehmaner, âgé de 57 ans, d'origine allemande, a été arrêté au coin des rues St Louis et Remparts, accusé d'être suspect et dangereux. S'il suffit de se défier d'une personne pour être autorisé à la faire jeter en prison, que de petites vengeances dame police ne pourra-t-elle pas exercer à l'endroit de gens antipathiques!

Dura lex, sed lex.

—Un individu se nommant Wilmot Jones, employé hier à la compression de balles de coton au "Shippers Press", a eu le bras gauche broyé par une machine. La blessure était de nature si grave qu'il a fallu sans perdre de temps amputer le membre mutilé.

—Une altercation est survenue hier soir, à 8 heures, dans une buvette, 9 rue du Canal, entre Antoine Miller et un individu dont le nom n'est pas su de la police. Miller a reçu au cours de la prise de g.... un coup de poignard.

A propos de l'emploi de l'huile pour calmer la mer, le lieutenant John P. Aolditch, qui avait été chargé de faire des expériences à ce sujet, dit dans son rapport :

Les huiles de poissons ou de colza sont les seules efficaces, parce que, lors même qu'elles sont salées, elles peuvent toujours être employées tant qu'elles ne sont pas devenues trop épaisses. La paraffine est trop fluide, l'huile à peinture trop épaisse.

Un navire en fuyant devant le temps dépense forcément plus d'huile qu'on étant en cape, parce qu'il a beaucoup plus d'eau à huiler.

On peut arriver à ne dépenser qu'un litre 1,359 en trois heures vent arrière, et 0 litre 5,679 en quatre heures le navire étant en cape. Je me suis servi d'un sac en toile, dans lequel un grand nombre de trous avaient été percés avec une aiguille à voile. J'avais bien entendu parler de la méthode qui consiste à placer un paquet d'étoupe bien imbibé d'huile dans un sac en toile d'emballage, mais j'ai pu me convaincre que ce moyen n'avait été employé que parce que l'huile dont on se servait était très épaisse. Le navire qui veut faire usage d'huile pour calmer la mer, doit suspendre les sacs à l'avant et non pas à l'arrière.

Je doute que le procédé soit efficace pour un navire marchant debout à la lame ; mais j'affirme que pour le navire qui fait devant le temps en remorquant un de ses sacs d'huile en dessous de chacun de ses bossoirs, l'effet produit est très étonnant